DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320

D56-2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le dix-huit septembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Monsieur Christophe AUBIN, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Étaient présents : M. Christophe AUBIN, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ, M. Christian JARD, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, Mme Béatrice BESSIERE, Mme Maguy BRUNIER TESSIER, M. Matthieu CHARPENTIER, M. Frédéric COLLIN, M. Mathieu GREFFARD, M. Ismaël GOUNORD, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Sonia LEMESLE, Mme Mathilde MOUAZAN BARRETEAU, M. Fabien MURAIL, M. Julien QUONIAM.

Secrétaire de séance : M. Mathieu GREFFARD

Date de convocation du conseil municipal : Le 18 septembre 2026.

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Il est exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des emplois,

Vu la délibération n°42-2026 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Vu les avis du Comité Social Territorial du 14 septembre 2026,

Considérant la nécessité d'adapter les effectifs aux besoins de recrutement en créant des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité.

M. le Maire expose qu'à la suite du décès d'un agent, le 3 mars 2026 et à l'avancement de grade de deux agents, respectivement, aux grades de Rédacteur Principal de 1ère classe à compter du 1er février 2026 et d'adjoint technique Principal de 1ère classe à compter du 1er avril 2026, il est nécessaire de supprimer les postes suivants, inscrits au tableau des effectifs :

- Rédacteur Territorial Principal de 2ème classe à 35h
- Adjoint technique Territorial Principal de 1ere classe à 35h
- Adjoint technique Territorial Principal de 2ème classe à 33,54h

De plus, dans un objectif de maîtrise des charges de fonctionnement, une évaluation des besoins de la Collectivité a été réalisée au cours des derniers mois, afin d'optimiser les ressources de la Collectivité, et améliorer le service rendu à la population.

En parallèle, la municipalité a engagé une réflexion quant à l'avenir de la salle polyvalente, au regard de la vétusté du bâtiment, de l'augmentation des charges de fonctionnement du bâtiment et de la baisse de fréquentation.

Il apparait alors nécessaire d'adapter les effectifs aux besoins identifiés, il est ainsi proposé au Conseil municipal de modifier le temps de travail du poste d'agent technique du service périscolaire du nettoyage du bâtiment à 11,73 heures.

Il est alors nécessaire de créer un poste d'adjoint technique à hauteur de 11,73 heures annualisées à compter du 1er novembre 2026.

Entendu l'exposé,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour créer / supprimer les emplois de la collectivité ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de :

- **Modifier** en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

EMPLOIS PERMANENTS

Administratif

		Temps de travail	Nb d'emploi	ETP	Effectifs pourvus *23/09/2026*	Effectifs pourvus *23/09/2026*
Catégorie B	Rédacteur Principal de 1ème Classe	35h	1	1	1	1
Catégorie C	Adjoint Administratif	17h30	1	0,5	1	1
					2	**2**

Technique

		Temps de travail	Nb d'emploi	ETP	Effectifs pourvus au *23/09/2026*	Effectifs pourvus au *01/11/2026*
Catégorie C	Adj. Tech. Principal 1ère classe	33,54 h annualisé	1	0,96	**1**	**1**
	Adj. Tech. Principal 2ème classe	18,32 h annualisé	1	0,52	**1**	**1**
	Adjoint Technique	35h	1	1	**1**	**1**
	Adjoint Technique	23,35 h annualisé	1	0,67	1	0
	Adjoint Technique	**11,73 h annualisé**	**1**	**0,34**		**1**
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	**1**	**1**
	Adjoint Technique	8,26 h annualisé	1	0,24	**0**	**0**
	Adjoint Technique	6,24 h annualisé	1	0,18	1	1
					6	**6**

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe AUBIN

Le Secrétaire de séance,
M. Mathieu GREFFARD

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le 25/09/26 et affichée le 25/09/26